

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 juin 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-04-25 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (1.2) – CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Yvan TARDY, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Elisabeth POIRSON ayant la suppléance de Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, , Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Alain BLUEM ayant la suppléance d’André MAGNIER, Michèle PILOT (à compter de la 2018.04.19bis), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT jusqu’à la 2018.04.19), Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à la 2018.04.38), Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT, Patrick MOUROLIN ayant la suppléance de Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Alde HARMAND (à compter de la 2018.04.07), Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Olivier HEYOB ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Fabrice DE SANTIS, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Gérard HOWALD, Catherine GAY, Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de Lucette LALEVEE, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT ayant la procuration de Jean-Robert GORCE, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN ayant la procuration de Patrick THIERY, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (à compter de la 2018.04.08), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Claude MANET, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, André MAGNIER, Michel NOISETTE, Patrick THIERY, François MANSION, Jean-François MATTE, Lydie LEPIOUFF, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018-04-19 : 11 procurations. De la 2018-04-19b à la fin : 10 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 suppléances.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Mustapha ADRAYNI
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 53 présents. A la 2018-04-07 : 54 présents. De la 2018-04-08 à la 2018-04-19 : 55 présents. De la 2018-04-19bis à la 2018-04-37 : 56 présents. De la 2018-04-38 à la fin : 55 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018-04-06 : 64 votants. Pour la 2018-04-07 : 65 votants. De la 2018-04-08 à la 2018-04-37 : 66 votants. De la 2018-04-38 à la fin : 65 votants.

Vu le 4° de l'article 58 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L1411-1 à L1411-7, D1411-3 à D1411-5, R1411-1 et R1411-6,

Vu la délibération n° 2018-03-18 en date du 5 avril 2018, approuvant le principe de l'exploitation du service public de transport dans le cadre d'une concession de service public et la mise en œuvre de cette procédure,

Considérant les dispositions édictées à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant – dans le cadre des délégations de service public - sur la constitution d'une Commission chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres, et d'émettre un avis sur celles-ci par la rédaction d'un rapport.

Cette commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (article L1411-6 du C.G.C.T.).

Cette commission est composée – pour un établissement public intercommunal – de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Cette commission est constituée spécifiquement pour la Délégation de Service Public Mobilité et pour la durée du mandat restant à courir.

**Attendu que les candidatures doivent être déposées – sous forme de listes (par écrit) – à compter de la réception du dossier de présentation du Conseil Communautaire jusqu'à l'examen du présent projet de délibération au cours de la séance du 5 Avril 2018** (conformément à l'article D 1411-5 sur la fixation des conditions de dépôt des listes),

**Les membres du Conseil Communautaire qui souhaiteraient être membres élus pourront, jusqu'au début du vote, présenter leur candidature** ; les candidatures seront présentées sous la forme de listes pouvant comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants). Toutefois il est souhaitable pour la bonne administration que cette liste soit complète.

Attendu qu'il convient que le Conseil Communautaire désigne en qualité de suppléant du Président, Monsieur Jorge BOCANEGRA, vice-président délégué à la mobilité, pour présider la Commission de Délégation de Service Public en l'absence du Président de la Communauté,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve la constitution d'une Commission de Délégation de Service Public pour la Mobilité, composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante désignés dans le respect de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,**

- Prend acte que la Présidence de la Commission de Délégation de Service Public pour la Mobilité revient de droit à Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de Communes Terres Toulaises,
- Désigne Monsieur Jorge BOCANEGRA, vice-président délégué à la mobilité, en qualité de remplaçant (représentant dûment habilité) du Président pour présider les réunions de la Commission de Délégation de Service Public pour la Mobilité ;
- Procède à la désignation des membres du Conseil Communautaire qui y siégeront constatant les listes de candidats déposées selon les conditions fixées ci-dessus ;
- Délègue à Monsieur le Président la saisine ultérieure de la C.D.S.P. Mobilité pour avis sur les projets de délégation de service public mobilité et des éventuels avenants venant à être nécessaire.

Une seule liste de candidats a été présentée. Le Président propose, en conséquence, le vote à main levée.

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
1. E. PAYEUR	1. B. FABING
2. C.MANET	2. E. POIRSON
3. I. GUILLAUMÉ	3. K. JUVEN
4. B. DEPAILLAT	4. E. MANGEOT
5. D. PICARD	5. B. DROUIN

- Décide d'accepter le vote à main levée et procède au vote.
- Désigne la liste des membres telle qu'elle suit.

Considérant que, lorsqu'une seule liste a été déposée après appel à candidatures, respectant le principe de la représentation proportionnelle, les nominations au sein de cette commission prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, se composant comme suit :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
6. E. PAYEUR	6. B. FABING
7. C.MANET	7. E. POIRSON
8. I. GUILLAUMÉ	8. K. JUVEN
9. B. DEPAILLAT	9. E. MANGEOT
10. D. PICARD	10. B. DROUIN

pour faire partie, avec le Président de la Communauté de Communes Terres Toulaises, Monsieur Fabrice CHARTREUX, Monsieur Jorge BOCANEGRA, vice-président délégué à la mobilité, son représentant dûment habilité en qualité de remplaçant, à la Commission de Délégation de Service Public pour la Mobilité.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

